

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatre avril, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-neuf mars précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **22**

**ALEX** : Catherine HAUETER, Patrick HERBIN

**LA BALME-DE-THUY** : /

**LE BOUCHET-MONT-CHARVIN** : Franck PACCARD

**LES CLEFS** : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

**LA CLUSAZ** : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

**DINGY-SAINT-CLAIR** : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

**LE GRAND-BORNAND** : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

**MANIGOD** : Stéphane CHAUSSON

**SAINT-JEAN-DE-SIXT** : Didier LATHUILLE

**SERRAVAL** : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

**THÔNES** : Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Amandine DUNAND, Jean VULLIET

**LES VILLARDS-SUR-THÔNES** : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **7**

Pierre BARRCUAND à Catherine HAUETER, Danièle CARTERON à Didier LATHUILLE, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Amandine DUNAND, Gaëlle VERJUS à Jean VULLIET, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Absents : **2**

Pierre BIBOLLET, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Stéphane BESSON

**N° 2023-032 - CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET DE RESPONSABLE DE SERVICE GESTION DES DECHETS**

**Rapporteur** : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

**Vu** le budget prévisionnel 2023,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Il est présenté l'opportunité de créer au sein de la collectivité un poste de Responsable de service Gestion des déchets, dont les missions seront les suivantes :

- Animer et piloter une équipe de 15 personnes avec un cadre intermédiaire, des agents de collecte et maintenance en régie, des gardiens de déchetterie, un agent de prévention et communication, un agent polyvalent facturation et saisie de statistiques,
- Être autorité organisatrice de la collecte en points d'apport volontaire et déchetteries,
- Gérer, veiller à l'application des procédures administratives, des contrats de prestations, des contrats de reprise et des contrats avec les éco-organismes,
- Assurer la veille juridique et technique dans le domaine des déchets,
- Participer aux groupes de travail et réunions réseaux avec les différents partenaires (ADEME, syndicat de traitement, éco-organismes, ...),
- Assurer le suivi des objectifs réglementaires, la réalisation d'indicateurs, du rapport annuel, et la mise en place du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- Organiser, suivre et optimiser la collecte et le traitement des déchets ménagers,
- Assurer la gestion administrative et budgétaire du service avec optimisation des coûts,
- Piloter et mettre en œuvre les actions de prévention et de communication,
- S'assurer de la satisfaction des usagers,
- Assurer les relations avec les communes en matière de collecte des déchets,
- Remplacer le Directeur des services techniques, en cas d'absence, par intérim.

La dépense concernant cette création de poste a été prévue au budget prévisionnel 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste permanent d'ingénieur ou de technicien territorial (catégorie A ou B) à temps complet à partir du 04 avril 2023 ;
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance  
Stéphane BESSON



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

*Délibération transmise en Préfecture le 20/04/2023  
Publiée le 20/04/2023*